

Conformité du projet de centre de démantèlement de VHU-BHU avec les orientations du SDAGE de Guyane 2016 – Décembre 2021 :

Orientation Fondamentale		Dispositions générales		N°	Dispositions détaillées	Mesures mises en place par l'exploitant démontrant la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE de Guyane
1	GARANTIR UNE EAU POTABLE A TOUS EN QUALITE ET EN QUANTITE SUFFISANTES	1.1	<i>Renforcer les dispositifs et les outils de planification de l'approvisionnement en eau potable</i>	1.1.1	Accompagner les collectivités compétentes pour la planification de l'approvisionnement en eau potable	Sans objet
				1.1.2	Développer les outils de planification et de suivi à l'échelle du district guyanais	Sans objet
		1.2	<i>Renforcer les dispositifs de gestion de l'AEP</i>	1.2.1	Améliorer le recouvrement des coûts et adapter la tarification aux contextes socio-économiques locaux	Sans objet
				1.2.2	Accompagner les collectivités pour la gestion des services d'eau, pour la mutualisation des moyens et pour leur éventuel regroupement	Sans objet
		1.3	<i>Sécuriser l'accès aux services et la qualité de l'eau</i>	1.3.1	Assurer la protection des ressources en eau et des captages	Le projet prend en compte les prescriptions en matière de protection des cours d'eaux, avec la mise en place d'un pré-traitement des eaux pluviales et la surveillance régulière des rejets. Par ailleurs, il n'y a pas de captage AEP à moins de 5 km du site.
				1.3.2	Assurer une AEP en quantité suffisante à toute la population	Sans objet
				1.3.3	Garantir une distribution d'eau potable de qualité conforme aux normes de potabilité et améliorer les caractéristiques organoleptiques	Sans objet
		1.4	<i>Renforcer les connaissances et les capacités des acteurs de l'eau potable et du public</i>	1.4.1	Trouver des ressources alternatives pour l'approvisionnement en eau des sites isolés	Sans objet
				1.4.2	Sensibiliser et former les acteurs de l'eau	Sans objet
		2	ASSURER UNE GESTION PERENNE DES EAUX USEES ET DES DECHETS	2.1	<i>Poursuivre la mise en conformité des systèmes d'assainissement</i>	2.1.1
2.1.2	Poursuivre la création des ouvrages de collecte et des réseaux en veillant au bon raccordement des particuliers					Sans objet
2.1.3	Poursuivre l'équipement en installations collectives de traitement des eaux usées et réhabiliter le cas échéant les systèmes existants					Sans objet
2.2	<i>Adapter les dispositifs d'assainissement aux spécificités du territoire</i>			2.2.1	Faire émerger des systèmes innovants d'assainissement collectif	Sans objet
				2.2.2	Faire émerger des systèmes innovants d'assainissement non collectif	Sans objet

Conformité du projet de centre de démantèlement de VHU-BHU avec les orientations du SDAGE de Guyane 2016 – Décembre 2021 :

Orientation Fondamentale	Dispositions générales	N°	Dispositions détaillées	Mesures mises en place par l'exploitant démontrant la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE de Guyane				
		2.2.3	Généraliser les solutions pilotes d'ANC installés entre 2010 et 2015 sur les sites isolés	Sans objet				
		2.3	<i>Organiser les services publics d'assainissement</i>	2.3.1	Accompagner les collectivités dans la gestion de l'assainissement	Sans objet		
				2.3.2	Intégrer l'assainissement dans les documents de planification et de gestion des collectivités	Sans objet		
		2.4	<i>Pérenniser les filières des déchets d'assainissement</i>	2.4.1	Veiller à l'application du schéma départemental de gestion des déchets d'assainissement	Sans objet		
				2.4.2	Accompagner les acteurs des filières des déchets d'assainissement	Sans objet		
		2.5	<i>Renforcer la formation, la sensibilisation et les échanges de données dans le domaine de l'assainissement</i>	2.5.1	Renforcer les capacités des décideurs et des agents communaux	Sans objet		
				2.5.2	Communiquer sur les enjeux de l'assainissement	Sans objet		
		2.6	<i>Structurer les filières de traitement des déchets industriels et ménagers</i>	26	Prévenir la pollution des milieux aquatiques et de la ressource en eau par une meilleure gestion des décharges	Sans objet		
				27	Prévenir la pollution des milieux aquatiques et de la ressource en eau par une meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés	Le projet prévoit le tri et la collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le site par le personnel administratif et technique.		
		3	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET MINIERES POUR LIMITER LES IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX	3.1	<i>Diminuer les impacts générés par les ICPE sur les milieux aquatiques et la ressource en eau</i>	3.1.1	Renforcer les connaissances et les capacités des acteurs pour la protection des milieux	Sans objet
						3.1.2	Améliorer l'évaluation et le suivi des impacts des activités soumises à la réglementation ICPE sur les milieux aquatiques	Le projet prévoit la mise en place d'un pré-traitement des eaux pluviales et la surveillance régulière des rejets des eaux pluviales traitées au milieu naturel.
						3.1.3	Prévenir et/ou réduire les impacts sur les milieux aquatiques des activités soumises à la réglementation ICPE et restaurer les milieux aquatiques dégradés	Le projet prévoit la mise en place d'un pré-traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel. Il n'y aura pas d'impact sur les milieux aquatiques.
3.1.4	S'adapter au changement climatique en préservant la ressource en eau					Le projet prévoit la récupération des eaux de pluie de toitures pour une réutilisation (lavage des surfaces). Les prélèvements sur le réseau AEP seront très limités.		

Conformité du projet de centre de démantèlement de VHU-BHU avec les orientations du SDAGE de Guyane 2016 – Décembre 2021 :

Orientation Fondamentale		Dispositions générales	N°	Dispositions détaillées	Mesures mises en place par l'exploitant démontrant la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE de Guyane	
	3.2	<i>Diminuer les impacts générés par les mines / carrières sur les milieux aquatiques et la ressource en eau</i>	3.2.1	Améliorer l'évaluation et le suivi de l'impact des activités minières sur les milieux aquatiques	Sans objet	
			3.2.2	Poursuivre la lutte contre l'orpaillage illégal	Sans objet	
			3.2.3	Réduire l'impact des chantiers miniers légaux et des carrières sur les milieux aquatiques	Sans objet	
	3.3	<i>Intégrer la prise en compte des milieux aquatiques et des autres usages de l'eau dans les projets d'aménagement hydroélectrique</i>	3.3.1	Elaborer un zonage des masses d'eau susceptibles d'accueillir des ouvrages hydroélectriques	Sans objet	
			3.3.2	Améliorer les référentiels techniques guyanais à prendre en compte dans la conception de nouveaux ouvrages	Sans objet	
			3.3.3	Améliorer le suivi des projets hydroélectriques existants et organiser le suivi des nouveaux projets hydroélectriques	Sans objet	
	4	4.1	<i>Définir et promouvoir des pratiques agricoles, forestières et aquacoles respectueuses des milieux aquatiques</i>	4.1.1	Evaluer et suivre l'impact des activités agricoles sur les milieux aquatiques et la ressource en eau	Sans objet
				4.1.2	Réduire l'impact des intrants (engrais et pesticides) sur les milieux aquatiques et la ressource en eau	Sans objet
				4.1.3	Améliorer la gestion des prélèvements d'eau à usage agricole pour s'adapter aux effets du changement climatique	Sans objet
4.1.4				Intégrer dans les usages agricoles le respect du fonctionnement des milieux aquatiques et les équilibres écologiques	Sans objet	
4.1.5				Promouvoir une gestion forestière respectueuse des milieux aquatiques	Sans objet	
4.1.6				Encadrer l'émergence d'une filière aquacole respectueuse des milieux aquatiques	Sans objet	
4.2		<i>Développer et sécuriser la navigation sur les cours d'eau de Guyane</i>	4.2.1	Développer les aménagements pour favoriser et sécuriser la navigation sur les cours d'eau de Guyane	Sans objet	
			4.2.2	Prévenir les risques de pollution liés au transport fluvial	Sans objet	

Conformité du projet de centre de démantèlement de VHU-BHU avec les orientations du SDAGE de Guyane 2016 – Décembre 2021 :

Orientation Fondamentale	Dispositions générales		N°	Dispositions détaillées	Mesures mises en place par l'exploitant démontrant la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE de Guyane	
	4.3	<i>Promouvoir un tourisme durable et respectueux des milieux aquatiques</i>	4.3.1	Favoriser le développement durable du tourisme et des loisirs en lien avec les milieux aquatiques	Sans objet	
			4.3.2	Améliorer la qualité des zones de baignade existantes et engager la création de nouvelles	Sans objet	
	4.4	<i>Diminuer les pollutions causées par les autres activités économiques sur les milieux aquatiques</i>	4.4.1	Connaître les pressions exercées sur les milieux aquatiques par les activités économiques non-ICPE et communiquer aux usagers les enjeux de protection de l'environnement	Sans objet	
			4.4.2	Encadrer l'utilisation de pesticides à usage non-professionnel	Sans objet	
	5	5.1	<i>Répondre à des besoins de connaissances fondamentales sur les cours d'eau</i>	5.1.1	Améliorer et diffuser la connaissance sur l'évaluation des débits	Sans objet
				5.1.2	Evaluer les effets du changement climatique	Sans objet
5.1.3				Connaître et suivre le transport sédimentaire	Sans objet	
5.2		<i>Améliorer la surveillance de l'état des milieux aquatiques</i>	5.2.1	Poursuivre les efforts sur les outils de suivi de l'état des milieux aquatiques	Sans objet	
			5.2.2	Développer et optimiser les réseaux de suivi, en concentrant les efforts sur les masses d'eau dégradées et les milieux sensibles	Sans objet	
5.3		<i>Mieux prendre en compte les milieux humides</i>	5.3.1	Améliorer la connaissance et le suivi des milieux humides	Sans objet	
			5.3.2	Définir des règles de gestion des zones humides	Sans objet	
5.4		<i>Comprendre, retrouver et préserver les équilibres écologiques</i>	5.4.1	Améliorer la connaissance de la ripisylve et de la continuité écologique latérale et assurer leur préservation en maintenant l'état naturel sur une largeur minimale	Sans objet	
			5.4.2	Restauration des berges dégradées par les techniques issues du génie végétal	Sans objet	
			5.4.3	Maintenir la continuité écologique longitudinale	Sans objet	

Conformité du projet de centre de démantèlement de VHU-BHU avec les orientations du SDAGE de Guyane 2016 – Décembre 2021 :

Orientation Fondamentale	Dispositions générales		N°	Dispositions détaillées	Mesures mises en place par l'exploitant démontrant la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE de Guyane
	5.5	<i>Evaluer et gérer les pressions sur la ressource vivante aquatique</i>	5.5.1	Caractériser les impacts de l'activité anthropique sur la ressource vivante aquatique	Sans objet
			5.5.2	Définir un programme de gestion durable de la ressource vivante aquatique	Sans objet
			5.5.3	Communiquer sur les poissons et la pêche pour sensibiliser à la bonne gestion de la ressource piscicole	Sans objet
	5.6	<i>S'organiser pour mettre en place une gestion intégrée des milieux aquatiques</i>	5.6.1	Développer la coopération technique avec les pays frontaliers	Sans objet
			5.6.2	Gérer le territoire en réglementant les espaces à enjeux	Sans objet
			5.6.3	Structurer le partage de l'information, des données et des méthodes	Sans objet